

Ville de Brossard  
**La collecte de résidus verts du 15 avril est annulée**

**Brossard, le 3 avril 2014** – La Ville de Brossard désire informer ses citoyens que la collecte de résidus verts, prévue le mardi 15 avril, est annulée en raison des dernières précipitations de neige.

**Le bon contenant, c'est gagnant !**

La collecte du mardi **29 avril est maintenue**. Les citoyens peuvent déposer leurs résidus verts dans des contenants réutilisables rigides, en métal ou en plastique, munis de poignées et sans couvercle, des sacs en papier brun ou boîtes en carton et des sacs transparents ou orange. **Les résidus verts se retrouvant dans les sacs à ordures noirs ou verts ne seront pas ramassés.**

Les matières acceptées sont les rognures de gazon, les feuilles mortes, les résidus de plates-bandes et de jardin, le foin, les rameaux de cèdre et les fruits tombés des arbres.



**Collecte de branches**

La collecte de branches et de résidus de coupe d'arbres aura lieu le 17 avril. Les matières acceptées sont les branches (incluant les retailles d'arbuste avec ou sans feuilles) et les brindilles. Les matières doivent mesurer moins de 5 cm de diamètre (2 po) et être attachées en ballots de 40 cm (16 po) de circonférence et de 1,5 m (5 pi) de longueur ou déposées dans un contenant en plastique ou en métal muni de poignées. Les bacs sur roulettes (sauf les bacs bleus) peuvent aussi servir de contenant pour le dépôt des branches et des résidus de coupe d'arbres. Aucun sac accepté.

Rappelons qu'il faut déposer les matières en bordure de rue après 20 h la veille de la collecte ou avant 7 h, le jour même, afin qu'elles soient récupérées.

Le calendrier complet des collectes est disponible à **[brossard.ca](http://brossard.ca)**.

450 923-6300